**Données de base v3 métadonnées**

Les fichiers contiennent un dossier pour chacun des délinquants sous la responsabilité du Service Correctionnel du Canada (SCC). Les données ont été extraites du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) et indiquent le statut et les caractéristiques du délinquant en date de la fin de l’année fiscale 2012-2013 et de la fin de l’année fiscale 2013-2014.

Nombre – Donnée d’identification unique

Race – Correspond à la race/l’origine ethnoculturelle du délinquant. Cette information est fournie volontairement par le délinquant à son admission dans un établissement du SCC.

Origine ethnique – Regroupe le champ « Race » en deux catégories. La catégorie « Autochtone » désigne les délinquants pour qui il est indiqué au champ « Race » « Premières Nations », « Métis » ou « Inuit ». La catégorie « Non autochtone » désigne tous les autres délinquants.

Sexe – Correspond au sexe du délinquant au moment de l’extraction des données.

Âge – Correspond à l’âge du délinquant, en années, au moment de l’extraction des données.

Incarcération/collectivité – Indique si le délinquant est incarcéré dans un établissement fédéral ou sous surveillance dans la collectivité dans le cadre d’une mise en liberté sous condition. Les délinquants qui se trouvent à l’extérieur de l’établissement dans le cadre d’une permission de sortir font partie de la catégorie « Incarcération ».

Type de surveillance – Indique le type de surveillance dont font l’objet les délinquants sous surveillance : SL = semi-liberté; LCT = libération conditionnelle totale, LO = libération d’office; OSLD = ordonnance de surveillance de longue durée et AR = condition d’assignation à résidence.

Administration – Indique si le délinquant purge une peine de ressort fédéral (deux ans ou plus) ou de ressort provincial (moins de deux ans).

Type de peine – Correspond au type de peine imposée par les tribunaux. Les peines d’une durée déterminée ont une date d’expiration fixe. Les peines d’une durée indéterminée n’ont aucune date d’expiration.

Durée de la peine totale – Durée de la peine imposée par les tribunaux, en jours. Dans le cas des peines d’une durée indéterminée, la durée de la peine totale est zéro.

Niveau de sécurité de l’établissement – Correspond au niveau de sécurité de l’établissement où la gestion du cas du délinquant est effectuée. Le niveau de sécurité de l’établissement est uniquement indiqué pour les établissements fédéraux.

Province – Correspond à la province dans laquelle la gestion du cas du délinquant est effectuée. Pour les délinquants incarcérés, cela correspond à la province dans laquelle est situé l’établissement où ils sont incarcérés. Pour les délinquants sous surveillance dans la collectivité, cela correspond à la province dans laquelle est situé le bureau de libération conditionnelle responsable de leur cas.

Type d’installation – Correspond au type d’installation dans laquelle la gestion du cas du délinquant est effectuée.

Cote de sécurité du délinquant – Correspond aux résultats de la plus récente décision relative à la cote de sécurité du délinquant au moment de l’extraction des données.

Facteur dynamique/besoin – Correspond au besoin d’intervention du délinquant, selon la plus récente évaluation des facteurs dynamiques.

Facteur statique/risque – Cela correspond au niveau de risque du délinquant, selon la plus récente évaluation des facteurs statiques.

Potentiel de réinsertion sociale – Correspond aux résultats de l’évaluation de la capacité du délinquant de réussir sa réinsertion sociale dans la collectivité sans récidive, selon le plus récent Plan correctionnel ou Suivi du plan correctionnel.

Motivation – Correspond au niveau d’engagement du délinquant à l’égard de son plan correctionnel, selon le plus récent Plan correctionnel ou Suivi du plan correctionnel.

Infraction majeure – Type d’infraction jugée la plus grave à l’origine de la peine actuelle du délinquant.

Religion – Correspond à la religion du délinquant. Cette information est fournie volontairement par le délinquant à son admission dans un établissement du SCC. Cette donnée peut être modifiée si le délinquant change de religion au cours de sa peine.